

Orban se couchera-t-il devant l'UE qui veut lui interdire de se débarrasser d'une fac soumise à Soros ?

écrit par Christine Tasin | 8 octobre 2020



En cassant la « loi contre l'Université Soros », la Cour de Justice de l'UE vient de rendre un arrêt qui va poser un gros problème à Orban, puisque ses arrêts sont contraignants, paraît-il, pour les Etats membres. Entre-temps la fameuse fac Soros est partie s'installer à Vienne, fuyant les obstacles mis par Orban à son fonctionnement, mais Soros résistera-t-il au plaisir de revenir, victorieux, en Hongrie ? Non, évidemment, sa fac a déjà annoncé la création d'un institut de recherches sur la démocratie dans les locaux de Budapest et le retour de certains de ses cursus...

Il est vrai que Soros l'a mauvaise. Déjà, en 2018, Orban l'avait contraint à déménager sa fondation Open Society et à quitter Budapest pour Berlin...

Rappel des faits :

En 2017, Orban fait voter une loi soumettant les universités

étrangères désireuses de s'installer sur son sol à autorisation du gouvernement, loi 'lex CEU » baptisée « loi anti-université de Soros ». Est visée, [« l'Université d'Europe centrale »](#) (la fameuse CEU) financée et promue par Soros et consacrée, lors de sa fondation, à l'étude des conséquences de l'effondrement du communisme et à l'avènement du libéralisme. *L'objectif des fondateurs est de favoriser l'émergence d'une élite centre-européenne favorable à la démocratie libérale et à la coopération inter-régionale.* Bref, chacun l'aura compris, le but est de former les futures élites d'Europe centrale, toutes dévouées au mondialisme et à l'idéologie sorosienne. Mais cela n'a pas suffi. *Après dix ans d'existence, l'université a élargi la portée de son objectif du niveau régional au niveau mondial, avec une attention particulière donnée à la démocratisation et aux Droits de l'Homme partout sur le globe.* (citations en italique tirées de wikipedia)

L'Université d'Europe centrale est organisée comme une institution américaine, gouvernée par un Conseil d'Administration et une charte du Conseil des régents de l'[université de l'État de New York](#), représentant le Département d'éducation de l'[État de New York](#). Aux [États-Unis](#), l'université est accréditée par la Commission de l'enseignement supérieur de l'Association des universités et écoles des États méridionaux¹. [En Hongrie](#), elle est reconnue officiellement comme une université privée, accréditée par le Comité hongrois d'accréditation depuis [2004](#). En avril 2017, cette accréditation est remise en question par une loi hongroise exigeant des établissements d'enseignement étrangers qu'ils offrent un cursus similaire dans leur pays d'origine², [et que la délivrance en Hongrie d'un diplôme d'un État fédéral fasse l'objet d'un accord avec l'administration fédérale \(alors que l'enseignement supérieur est du ressort des États américains\)](#)^{3,4}. [La Commission européenne](#) lance alors contre la Hongrie une procédure d'infraction pour cette loi jugée non respectueuse de la liberté académique^{5,6}.

Mais, évidemment, étant dans l'UE, la Hongrie est tenue de suivre ses engagements à garantir la liberté académique, la liberté de créer des établissements d'enseignement supérieur, assimilés à la liberté d'entreprise, sauf à être « puni », privé des subventions européennes... Judit Varga, ministre de la justice hongrois, a protesté devant l'arrêt de la Cour de justice européenne : *“Les règles juridiques sont les mêmes pour toutes les universités en Hongrie. On ne peut pas créer une législation avantageant l'‘université Soros’ par rapport aux universités hongroises”*. Et elle a ajouté cette phrase énigmatique : *« La Hongrie va appliquer le jugement de la Cour européenne dans l'intérêt du peuple hongrois »*,

Affaire à suivre ! Cette affaire met une fois de plus en valeur la dictature de l'UE se nourrissant de la disparition de la souveraineté populaire et nationale. Combien de temps encore avant que les « Brexit » ne se multiplient en Europe ?